

MIS À JOUR LE 22/07/2025

Médicaments en accès dérogatoires

Trois dispositifs d'accès dérogatoire permettent d'utiliser des médicaments avec ou sans autorisation de mise sur le marché (AMM) en France, ou dans une indication particulière pour traiter notamment des maladies graves rares ou invalidantes lorsqu'il n'existe pas de traitement approprié, que le patient ne peut être inclus dans un essai clinique et que la mise en œuvre du traitement ne peut pas être différée.

Ces dispositifs sont :

- [Les autorisations d'accès compassionnel \(AAC\)](#) ;
- [Les autorisations d'accès précoce \(AAP\)](#) ;
- [Les cadres de prescription compassionnelle \(CPC\)](#).

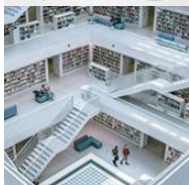


En savoir plus sur les accès dérogatoires



Présentation des 3 dispositifs d'accès dérogatoires

- [Revoir l'intervention à la 8^e Journée Nationale Brain-Team du 28/03/2023](#)



Obtenir facilement de l'information sur les médicaments qui bénéficient d'un accès dérogatoire (accès précoce ou compassionnel)

- [Consultez l'information du 04/07/2022](#)



Réforme de l'accès dérogatoire aux médicaments : renforcer l'accès aux traitements innovants pour les patients en impasse thérapeutique

- [Consultez l'information du 01/07/2021](#)

SOMMAIRE

Les accès compassionnels (AAC)

Les accès précoces (AAP)

Les cadres de prescription compassionnelle (CPC)